AR PREFECTURE
006-240600593-20180711-180704-DE
Reçu le 17/07/2018

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pays des Paillons
Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de communes du pays des Paillons

OBJET :

Attribution d'un fonds de concours à la commune de l'Escarène

Décision n°18 07 04

L'an deux mille dix huit, le mercredi 11 juillet, à dix huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Yves Pons, Madame Edith Lonchampt, Monsieur Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingeard, Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Pierre Vestri, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo et Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Monsieur Gérard Stoerkel par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Jean Nicolas par Monsieur Francis Tujague et Madame Sylvie Gantelme par Monsieur Noël Albin.

Madame Michèle Maurel a été nommée secrétaire de séance

Le Président indique que le bureau communautaire, dans sa séance du 28 juin 2018, a émis un avis de principe favorable pour l'attribution d'un fonds de concours à la commune de l'Escarène pour des travaux de rénovation de la toiture de la gendarmerie dont le coût total est estimé à 45 000,00 € HT

- Commune : 15 750,00 €
- EPCI : 15 750,00 €

Le fonds de concours total demandé à la CCPP est donc de 15 750 €.

Le Président propose d'allouer un fonds de concours à hauteur de 15 750 € € pour ce projet ;

Le montant programmé de fonds de concours pour la commune jusqu'en 2020 est de 315 290 €.
Ce projet entre dans l'enveloppe de fonds résiduelle de 162 790 € encore disponible pour la commune

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 37
Pour : 37
Contre 0
Abstentions : 0

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré,

Décide sur le principe d'allouer un fonds de concours de 15 750 € à la commune de L'Escarène pour l'ensemble de ces deux projets, étant précisé que ce fonds de concours ne devra pas excéder 50% de la dépense restant à charge de la commune une fois les diverses subventions obtenues.

Décide de procéder au versement dudit fonds de concours selon les modalités validées par la délibération n°121218, en date du 17 décembre 2012, à savoir :
- versement d'un acompte de 25% sur présentation de l'acte d'engagement ou d'un ordre de service avec le ou les entreprises retenues,
- versements d'acomptes successifs au fur et à mesure de l'avancée des travaux sur présentation des factures,

AR PREFECTURE
006-240600593-20180711-1807
Reçu le 17/07/2018

versement du solde à la fin des travaux sur présentation d'un récapitulatif visé par le receveur municipal.

Décide que ce versement devra respecter également un planning général prévisionnel établi au titre des fonds de concours pour en garantir leur versement effectif à toutes les communes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - 90 - SNOTING